



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER
Ligue Bourgogne Franche-Comté de Basket-Ball
Saison 2023-2024

PRE-NATIONALE FEMININE

Préambule

La Ligue de Bourgogne Franche-Comté de Basket Ball organise un championnat PRÉ-NATIONALE FÉMININE.

ARTICLE 1 – SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

Les équipes sont réparties en 1 poule de 10 équipes disputant des rencontres aller et retour.

TITRE DE CHAMPION PNF

Le titre de championne de Bourgogne Franche-Comté sera attribué à l'équipe classée 1ère à l'issue du championnat.

ACCESSION EN NATIONALE FÉMININE 3

L'équipe classée première accède au championnat de NF3.

RELÉGATION EN RÉGIONAL FÉMININE 2

L'équipe classée dixième descend automatiquement en RF2

Dans la situation où plus d'une équipe serait reléguée de championnat de France en championnat de Ligue régionale, il sera fait application de l'article 58 des Règlements Sportifs Généraux de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté de Basket-Ball.

ARTICLE 2 – ÉQUIPES

Ce championnat comprend :

- Les équipes descendant de des divisions supérieures
- Les équipes montant de division RF2 de la saison précédente,
- Les équipes maintenues en division PNF de la saison précédente, selon le Règlement
- Les équipes éventuellement repêchées

ARTICLE 3 – RÈGLES DE PARTICIPATION

Nombre de joueurs autorisés	Minimum	7		
	Maximum	12		
Types de licences autorisées (nombre maximum)	1C ou OCT ou OCAST/1CAST (hors CTC) ou 1 CASTCTC	3		
	ASP	0		
	0C ou OCASTCTC	Sans limite		
	2C ou 2CAST (hors CTC) ou 2 CASTCTC	0		
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite		
	Vert	Sans limite		
	Jaune (JN)*	2	OU	1
	Orange (ON)*	0		1
	JH, OH	0		
Joueur – entraîneur	Interdit			

Les joueurs évoluant au sein de cette division doivent justifier du statut CFPN et avoir transmis la charte d'engagement conformément aux dispositions des articles 432.3 des règlements généraux de la FFBB et 2.3.1 des règlements sportifs généraux de la FFBB.

ARTICLE 4 – HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES

L'heure officielle des rencontres est fixée le dimanche à 15h30
Toute demande de changement : cf. dispositions financières de la Ligue.

ARTICLE 5 – CLASSEMENT

Conformément aux règles FIBA, voir art 51 à 54 des règlement généraux de la ligue.



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

Ligue Bourgogne Franche-Comté de Basket-Ball

Saison 2023-2024

PRÉ-NATIONALE MASCULINE

PREAMBULE

Pour rappel lors de la saison 2024-2025, la Pré-Nationale masculine sera composée de 14 équipes.

ARTICLE 1 – SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

En application des décisions fédérales, le système de l'épreuve évoluera lors des saisons suivantes.

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat pour la catégorie PRÉ-NATIONALE MASCULINE réunissant 16 équipes qui se rencontreront en aller et retour en deux phases pour désigner l'équipe montant en NM3 et les équipes descendant en RM2.

Mode d'établissement des poules :

- alternance poule A, Poule B, Poule B, Poule A (ABBAABBAABBAABBA)
- équipes descendantes de Nationale en fonction de leur classement
- ranking méthode du quotient « nombre de matchs gagnés / nombre de matchs perdus »
- alternance poule A, Poule B, Poule B, Poule A (ABBAABBAABBAABBA)
- Equipes accédantes

PHASE 1

Les 16 équipes sont réparties en deux poules de 8 équipes. Les équipes disputent un championnat (phase 1) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

PHASE 2

1. Les équipes de chaque poule classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place de la phase 1 accèdent à la poule A pour la phase 2. Les équipes qui se sont déjà affrontées lors de la phase 1 ne se rencontrent pas à nouveau mais conservent les résultats directs acquis lors de la phase 1. La phase 2 se disputent en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.
2. Les équipes de chaque poule classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place de la phase 1 accèdent à la poule B pour la phase 2. Les équipes qui se sont déjà affrontées lors de la phase 1 ne se rencontrent pas à nouveau mais conservent les résultats directs acquis lors de la phase 1. La phase 2 se disputent en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

TITRE DE CHAMPION PNM

Le titre de champion de PNM de la ligue de Bourgogne Franche-Comté est attribué à l'équipe classée 1^{ère} de la poule A à l'issue de la phase 2.

ACCESSION EN NM3

L'équipe classée 1^{ère} de la poule A à l'issue de la seconde phase accède à la division NM3 pour la saison suivante.

RELÉGATION EN RM2

Les équipes classées 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} de la poule B à l'issue de la seconde phase descendent en championnat RM2 pour la saison suivante. Une équipe supplémentaire peut être reléguée par descente éventuelle d'équipes BFC du championnat NM3. **Des équipes supplémentaires peuvent être reléguées par descente éventuelle d'équipes BFC des championnats de France. Application de l'article 58 des règlements sportifs généraux de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté**

ARTICLE 2 – ÉQUIPES

- Les éventuelles équipes descendantes des divisions supérieures
- Les équipes maintenues en division PNM de la saison précédente
- Les équipes montantes de la division inférieure

Au total : 16 équipes.

ARTICLE 3 – RÈGLES DE PARTICIPATION

Nombre de joueurs autorisés	Minimum	7		
	Maximum	12		
Types de licences autorisées (nombre maximum)	1C, 0CT, 0CAST, 1CAST (hors CTC), 1CASTCTC	3		
	ASP	0		
	0C, 0CASTCTC	Sans limite		
	2C, 2CAST (hors CTC), 2CASCTC	0		
Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite		
	Vert	Sans limite		
	Jaune (JN)	2	ou	1
	Orange (ON)	0		1
	JH, OH	0		
Joueur - entraîneur	Interdit			

Les joueurs évoluant au sein de cette division doivent justifier du statut CF-PN et avoir transmis la Charte d'Engagements conformément aux dispositions des articles 432.3 des Règlements Généraux de la FFBB et 2.3.1 des Règlements Sportifs Généraux de la FFBB.

ARTICLE 4 – HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES

Samedi à 20h00

Toute demande de changement : cf. dispositions financières de la Ligue.

ARTICLE 5 – CLASSEMENT

Conformément aux règles FIBA, voir art 51 à 54 des règlement généraux de la ligue.



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER
Ligue Bourgogne Franche-Comté de Basket-Ball
Saison 2023-2024

REGIONAL FÉMININE 2

Préambule

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat de REGIONAL FEMININE 2.

ARTICLE 1 – SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

Les équipes sont réparties en 1 poule de 10 équipes disputant des rencontres aller et retour.

TITRE DE CHAMPION RF2

Le titre de championne de Bourgogne Franche-Comté est attribué à l'équipe classée 1^{ère} à l'issue du championnat.

ACCESSION EN PNF

L'équipe classée 1^{ère} à l'issue du championnat accède au championnat PNF.
En cas de refus ou d'impossibilité, la place d'accession sera proposée à l'équipe ayant terminé seconde.
Si celle-ci refuse ou ne peut pas la méthode du repêchage sera appliquée.

RELÉGATION EN CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL

L'équipe classée dixième descend automatiquement en département.
Dans la situation où plus d'une équipe serait reléguée de championnat de France en championnat de Ligue régionale, application de l'article 58 des Règlements Sportifs Généraux de la Ligue Bourgogne Franche-Comté Basket-Ball.

ARTICLE 2 – ÉQUIPES

Ce championnat comprend :

- Les équipes descendantes des divisions supérieures,
- Les équipes maintenues en division RF2 de la saison précédente, selon le Règlement,
- Les équipes issues des championnats de Comités départementaux dans les limites imposées,
- En complément, les équipes éventuellement repêchées.

ARTICLE 3 – RÈGLES DE PARTICIPATION

Nombre de joueurs autorisés	Minimum	5
	Maximum	10 maximum
Types de licences autorisées (nombre maximum)	1C, 1CASTCTC, 2C, 2CASTCT, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (hors CTC)	3
	OC ou OCASTCTC	Sans limite
	ASP	0
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite
	Jaune (JN)*	Sans limite
	Orange (ON)*	Sans limite

ARTICLE 4 – HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES

L'heure officielle des rencontres est fixée le dimanche à 15h30.
Toute demande de changement : cf. dispositions financières de la Ligue.

ARTICLE 5 – CLASSEMENT

Conformément aux règles FIBA, voir art 51 à 54 des règlement généraux de la ligue.



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER
Ligue Bourgogne Franche-Comté de Basket-Ball
Saison 2023-2024

RÉGIONALE MASCULINE 2

ARTICLE 1 – SYSTEME DE L'ÉPREUVE

PHASE 1

Les équipes sont réparties en 2 poules de 10 équipes disputant des rencontres aller et retour.

PHASE 2

Les équipes de chaque poule disputent une rencontre en aller/retour contre l'équipe classée à la même position de l'autre poule afin de créer un classement de 1 à 20. *L'équipe se déplaçant en premier est la mieux classée selon le ranking méthode du quotient « nombre de matchs gagnés / nombre de matchs joués » puis en cas d'égalité quotient points marqués / points encaissés.*

TITRE DE CHAMPION RM2

Le titre de champion de RM2 de la ligue de Bourgogne Franche-Comté est attribué à l'équipe gagnante de la rencontre aller/retour opposant les équipes classées 1^{ère} de chaque poule.

ACCESSION EN PNM

Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule accèdent à la division PNM pour la saison suivante. En cas de refus ou d'impossibilité, la place d'accession sera proposée à l'équipe ayant terminé 3^{ème} voire 4^{ème}.
Si celle-ci refuse ou ne peut pas la méthode du repêchage sera appliquée.

RELEGATION EN RM3

Les équipes classées 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} à l'issue de la seconde phase descendent en championnat RM3 pour la saison suivante. *Des équipes supplémentaires peuvent être reléguées par descentes éventuelles d'équipes du championnat PNM.*

ARTICLE 2 – ÉQUIPES

- Les éventuelles équipes descendantes de la division supérieure
- Les équipes maintenues en division RM2 de la saison précédente
- Les équipes montantes de la division inférieure

Au total : 20 équipes.

ARTICLE 3 – RÈGLES DE PARTICIPATION

Nombre de joueurs autorisés	Minimum	5
	Maximum	10 maximum
Types de licences autorisées (nombre maximum)	1C, 1CASTCTC, 2C, 2CASTCT, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (hors CTC)	3
	OC ou OCASTCTC	Sans limite
	ASP	0
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite
	Jaune (JN)*	Sans limite
	Orange (ON)*	Sans limite

ARTICLE 4 – HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES

L'heure officielle des rencontres est fixée le dimanche à 15h30.

Toute demande de changement : cf. dispositions financières de la Ligue.

ARTICLE 5 – CLASSEMENT

Conformément aux règles FIBA, voir art 51 à 54 des règlements généraux de la ligue.



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER
Ligue Bourgogne Franche-Comté de Basket-Ball
Saison 2023-2024

RÉGIONALE MASCULINE 3

Préambule

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat REGIONALE MASCULINE 3.

ARTICLE 1 – SYSTEME DE L'ÉPREUVE

PHASE 1

Les équipes sont réparties en 2 poules de 10 équipes disputant des rencontres aller et retour. **En cas de non atteinte de l'effectif fixé (20 équipes) la Commission Sportive proposera au bureau et au Comité Directeur d'éventuelles modification de ce règlement spécifique**

PHASE 2

Les équipes de chaque poule disputent une rencontre en aller/retour contre l'équipe classée à la même position de l'autre poule afin de créer un classement de 1 à 20. **L'équipe se déplaçant en premier est la mieux classée selon le ranking méthode du quotient « nombre de matchs gagnés / nombre de matchs joués » puis en cas d'égalité quotient points marqués / points encaissés.**

TITRE DE CHAMPION RM3

Le titre de champion de RM3 de la ligue de Bourgogne Franche-Comté est attribué à l'équipe gagnante de la rencontre aller/retour opposant les équipes classées 1^{ère} de chaque poule.

ACCESSION EN RM2

Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule accèdent à la division RM2 pour la saison suivante.
En cas de refus ou d'impossibilité, la place d'accession sera proposée à l'équipe ayant terminé 3^{ème} voire 4^{ème}.
Si celle-ci refuse ou ne peut pas, la méthode du repêchage sera appliquée.

RELEGATION EN DEPARTEMENT

Les équipes classées 16^{ème} à 20^{ème} à l'issue de la seconde phase descendent en championnat département pour la saison suivante. Des équipes supplémentaires peuvent être reléguées par descentes éventuelles d'équipes du championnat RM2.

ARTICLE 2 – ÉQUIPES

- Les éventuelles équipes descendantes de la division supérieure
 - Les équipes maintenues en division RM3 de la saison précédente
 - Les équipes montantes de la division inférieure des départements
- Au total : 20 équipes.

ARTICLE 3 – RÈGLES DE PARTICIPATION

Nombre de joueurs autorisés	Minimum	5
	Maximum	10 maximum
Types de licences autorisées (nombre maximum)	1C, 1CASTCTC, 2C, 2CASTCT, OCT ou 0CAST, 1CAST, 2CAST (hors CTC)	3
	0C ou 0CASTCTC	Sans limite
	ASP	0
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite
	Jaune (JN)*	Sans limite
	Orange (ON)*	Sans limite

ARTICLE 4 – HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES

L'heure officielle des rencontres est fixée le dimanche à 15h30.
Toute demande de changement : cf. dispositions financières de la Ligue.

ARTICLE 5 – CLASSEMENT

Conformément aux règles FIBA, voir art 51 à 54 des règlements sportifs généraux de la ligue.